



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LABELLE**



15 juillet 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le quinze juillet deux-mille-dix-neuf (15 juillet 2019) à laquelle étaient présents et formant le quorum:

MME	La conseillère Louise Gaudreau
MM	Le conseiller Réjean Nantel
	Le conseiller Patrice Charette
	Le conseiller Gaétan Marier
	Le conseiller Yvan Guindon
	Le conseiller Michel Lefebvre

Sous la présidence du maire, monsieur Robert Bergeron. Aussi présente, Mme Nicole Bouffard, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 h.

4. RÉS. 152.07.2019 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant en ajoutant au varia :

- 16.1 *Demande de délais additionnels pour l'évaluation de la zone intervention spéciale (ZIS);*
- 16.2 *Autorisation de signature:*

**MUNICIPALITÉ DE LABELLE
ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU 15 JUILLET 2019**

- 1. Prière/Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2019**
- 6. Appels d'offres et soumissions**
 - 6.1. Appel d'offres sur invitation numéro 2019-06 pour l'achat d'abrasif (sable) pour l'entretien des chemins pour l'hiver 2019-2020 : autorisation;
- 7. Administration, finances et ressources humaines**
 - 7.1. Ajout d'une signataire;
 - 7.2. Nomination d'un représentant de la Municipalité de Labelle au conseil d'administration de l'OMH des Laurentides;
 - 7.3. Adoption de la politique de financement du régime de retraite;



8. Travaux publics

- 8.1. Appropriation de fonds pour le pavage du stationnement pour le parc Zotique-Therrien;
- 8.2. Acceptation d'un terrain adjacent à l'accès du chemin du Moulin;
- 8.3. Appropriation de fonds pour l'achat d'un terrain pour l'aménagement d'un stationnement;
- 8.4. Appropriation de fonds pour finaliser l'installation de la benne usagée;

9. Urbanisme et environnement

- 9.1. Demande de dérogation mineure numéro 2019-013 sur le lot 5 225 597, situé sur le chemin du Lac-Bélanger (0521-69-5459) ;
- 9.2. Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-012 concernant la propriété sise au 46 rue Alarie, sur le lot 5 010 350 (0927-78-1680);

10. Sécurité incendie et sécurité publique

- 10.1. Appropriation de fonds pour la peinture des bornes d'incendie;

11. Loisirs, culture et tourisme

- 11.1. Tournoi de golf de la fondation CHDL-CRHV;

12. Bibliothèque

13. Période de questions et réponses

14. Avis de motion et règlements

15. Comptes

- 15.1. Autorisation de dépenses et de paiements;

16. Varia

- 16.1. *Demande de délais additionnels pour l'évaluation de la zone intervention spéciale (ZIS);*
- 16.2. *Autorisation de signature;*

17. Période de questions et réponses

18. Levée de la séance ordinaire

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du conseil.

Adoptée

5. RÉS. 153.07.2019 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2019 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau
APPUYÉE par le conseiller Yvan Guindon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2019 soit approuvé tel que rédigé.

Adoptée



**6.1 RÉS. 154.07.2019 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO 2019-06
POUR L'ACHAT D'ABRASIF (SABLE) POUR
L'ENTRETIEN DES CHEMINS POUR L'HIVER
2019-2020 : AUTORISATION**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la directrice générale à aller en appel d'offres sur invitation pour la
fourniture d'abrasif (sable) pour l'entretien des chemins pour l'hiver 2019-2020.

Adoptée

7.1 RÉS. 155.07.2019 AJOUT D'UNE SIGNATAIRE

CONSIDÉRANT QUE la période de vacances débute et que deux signatures sont
requis sur les effets bancaires;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser madame Nathalie Robson, directrice de la bibliothèque, à signer les effets
bancaires de la Municipalité et lui donner l'autorisation pour Accès D Affaires pour les
signatures en l'absence de la directrice générale et de la directrice générale adjointe.

Adoptée

**7.2 RÉS. 156.07.2019 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA
MUNICIPALITÉ DE LABELLE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'OMH DES LAURENTIDES**

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de la municipalité se regroupe en
vertu de l'article 58.1 de la loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ,
chapitre S-8);

CONSIDÉRANT QUE l'Office d'habitation sera connu sous le nom de l'Office
municipal d'habitation des Laurentides selon la requête au Lieutenant-gouverneur du
Québec pour la délivrance des lettres patentes;

CONSIDÉRANT QUE la requête au Lieutenant-gouverneur demande que le conseil
d'administration de l'Office des Laurentides soit composé de dix (10) administrateurs;

CONSIDÉRANT QUE la requête au Lieutenant-gouverneur demande que le conseil
d'administration soit constitué d'un représentant de la Municipalité de Labelle;

CONSIDÉRANT QUE la requête au Lieutenant-gouverneur demande que le mandat
soit établi par un tirage au sort entre les représentants des six municipalités
concernées afin d'établir un mandat de deux ou trois ans;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseiller présents :



De nommer monsieur Patrice Charette afin de représenter la Municipalité de Labelle au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation des Laurentides pour un mandat.

Adoptée

7.3 RÉS. 157.07.2019 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DU RÉGIME DE RETRAITE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi 2 adoptée le 21 février 2018 modifiant plusieurs dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (« LRCR ») qui ont un impact pour le régime complémentaire de retraite des employés de la Municipalité de Labelle;

CONSIDÉRANT QUE l'administrateur du régime doit établir une politique de financement;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon
APPUYÉ par le conseiller Réjean Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter la politique de financement du régime complémentaire de retraite des employés de la Municipalité de Labelle préparée par Industrielle Alliance.

De transmettre ladite politique au comité de retraite sans délai.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer ladite politique.

Adoptée

8.1 RÉS. 158.07.2019 APPROPRIATION DE FONDS POUR LE PAVAGE DU STATIONNEMENT POUR LE PARC ZOTIQUE-THERRIEN

Il est PROPOSÉ par le conseiller Réjean Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser les dépenses pour le pavage du stationnement parc Zotique-Therrien.

Que la somme nécessaire au paiement des dépenses suivantes soit appropriée du fonds de parcs et terrains de jeu, au coût net maximal de 15 000 \$.

Adoptée

8.2 RÉS. 159.07.2019 ACCEPTATION D'UN TERRAIN ADJACENT À L'ACCÈS DU CHEMIN DU MOULIN

CONSIDÉRANT QUE la succession propriétaire du terrain adjacent à notre accès à la rivière désire céder gratuitement ce terrain à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il pourra servir à des aménagements futurs;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Réjean Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



D'accepter la cession du terrain constitué du lot 5 010 888 à titre gracieux.

De mandater l'étude de notaires Dupré Bédard Janelle inc. de Labelle pour la réalisation du contrat d'acquisition.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer tous les documents relatifs à ce contrat pour et au nom de la Municipalité de Labelle.

Adoptée

8.3 RÉS. 160.07.2019 APPROPRIATION DE FONDS POUR L'ACHAT D'UN TERRAIN POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'UN accès à la rivière est déjà aménagé à partir du chemin du Moulin à proximité dudit terrain;

CONSIDÉRANT QU'IL est opportun d'offrir un stationnement aux usagers de cet accès;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau
APPUYÉE par le conseiller Yvan Guindon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'achat du terrain constitué du lot 5 010 889 au coût de 6 200 \$ plus les taxes applicables.

De mandater l'étude de notaires Dupré Bédard Janelle inc. de Labelle pour la réalisation du contrat d'acquisition.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer tous les documents relatifs à ce contrat pour et au nom de la Municipalité de Labelle.

Que les sommes nécessaires à cette acquisition soient prises à même l'excédent non affecté.

Adoptée

8.4 RÉS. 161.07.2019 APPROPRIATION DE FONDS POUR FINALISER L'INSTALLATION DE LA BENNE USAGÉE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser les dépenses pour finaliser l'installation de la benne usagée sur le véhicule V-27.

Que la somme nécessaire au paiement des dépenses suivantes soit appropriée de l'excédent non affecté, au coût net maximal de 5 000 \$.

Adoptée

9.1 RÉS. 162.07.2019 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2019-013 SUR LE LOT 5 225 597, SITUÉ SUR LE CHEMIN DU LAC-BÉLANGER (0521-69-5459)

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet une dérogation de 1000m² pour la création d'un lot de 3000m² ;



CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement des lots 5 225 598, 5 224 270 et 5 224 267 facilitera l'implantation des systèmes de traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT QUE le lot de 3000m² sera d'une dimension suffisamment grande pour accueillir une nouvelle construction;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau lot n'est pas adjacent au lac Bélanger;

CONSIDÉRANT QUE la fusion des lots 5 224 279, 5 224 277 et 5 225 597, fera en sorte de créer un lot qui tend vers la conformité;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 038.06.2019 recommandant au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les autres dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement municipal numéro 2009-178;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à ce jour personne ne s'est prononcé à l'encontre de cette demande de dérogation mineure et que suite à l'annonce par le maire de la présente demande au cours de cette session du conseil personne ne s'est prononcé à l'encontre de ladite demande de dérogation mineure.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la dérogation de 1000 m² pour la création d'un lot de 3000 m².

Le tout, sur le lot 5 225 597 situé sur le chemin du Lac Bélanger.

Adoptée

9.2 **RÉS. 163.07.2019 DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2019-012 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 46 RUE ALARIE, SUR LE LOT 5 010 350 (0927-78-1680)**

CONSIDÉRANT QUE la demande est située à l'intérieur d'une zone de PIIA définie par le règlement numéro 2015-253;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à changer la peinture du revêtement extérieur de la maison en bleu clair;

CONSIDÉRANT QUE le choix de couleur est similaire à la couleur actuelle;

CONSIDÉRANT QUE le choix de couleur est neutre;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé répond aux objectifs du règlement 2015-253, intitulé Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la résolution 037.06.2019 du Comité consultatif d'urbanisme recommandant d'accepter en partie la demande de PIIA;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Réjean Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



D'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-012 du secteur la gare pour changer la peinture du revêtement extérieur de la maison en bleu clair.

Le tout tel que présenté à la propriété suivante :

- Lot numéro 5 010 350, situé au 46 rue Alarie.

Adoptée

10.1 RÉS. 164.07.2019 APPROPRIATION DE FONDS POUR LA PEINTURE DES BORNES D'INCENDIE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser les dépenses liées à la peinture de quatre-vingt (80) bornes d'incendie au coût net maximal de 6 000 \$.

Que les sommes nécessaires à ces dépenses soient prises à même l'excédent non affecté.

Adoptée

11.1 RÉS. 165.07.2019 TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION CHDL-CRHV

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'achat de 4 billets pour le tournoi de golf de la Fondation CHDL-CRHV du Centre de services Rivière-Rouge du CISSS d'Antoine-Labelle qui aura lieu le 26 août prochain au Club de golf Nomingue au coût de 180 \$ chacun, 2 soupers à 65 \$ chacun.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même le fonds d'administration, poste budgétaire 02-701-90-970.

Adoptée

13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

15.1 RÉS. 166.07.2019 AUTORISATION DE DÉPENSES ET DE PAIEMENTS

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Qu'après examen des dépenses par le comité des finances, le conseil municipal autorise les dépenses ainsi que leur paiement tel que présentées à la liste des déboursés et la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2019 aux montants respectifs de cent-cinq-mille-quatre-cent-quatre-vingt-sept dollars et soixante-dix-neuf cents (105 487,79 \$) et cent-cinquante-neuf-mille-trente-deux dollars et soixante-quinze cents (159 032,75 \$).

La liste des déboursés et la liste des comptes à payer font partie intégrante de la présente résolution comme si elles étaient au long reproduites.



Le rapport des autorisations de dépenses accordées par les différents fonctionnaires en vertu du règlement 2008-154 modifié par le règlement 2011-201 fait partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses.

La secrétaire-trésorière certifie avoir les crédits disponibles pour assumer ladite décision.

Adoptée

16. VARIA

16.1 RÉS. 167.07.2019 DEMANDE DE DÉLAIS ADDITIONNELS POUR L'ÉVALUATION DE LA ZONE D'INTERVENTION SPÉCIALE (ZIS)

CONSIDÉRANT les inondations printanières de 2019;

CONSIDÉRANT le projet de décret du 17 juin 2019 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation instituant une zone d'intervention spéciale du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet de décret a été précédé d'assemblées publiques de consultation le 4 juillet dernier;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettrait de décréter un moratoire sur la construction et la reconstruction des bâtiments situés dans l'ensemble des zones inondables cartographiées 0-20 ans et sur le territoire qui a été inondé en 2017 et en 2019 en raison de la crue des eaux;

CONSIDÉRANT QU'À la suite de la publication du décret, les municipalités et les personnes concernées pourront formuler des commentaires sur la nouvelle version de la cartographie;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour acheminer les commentaires sur la ZIS a été fixée au 19 août 2019;

CONSIDÉRANT QU'UN nombre important de citoyens de la Municipalité de Labelle touchés par la ZIS n'ont pas été informé ou n'ont pu assister à l'assemblée publique de consultation;

CONSIDÉRANT les implications importantes et définitives pour les citoyens dont les propriétés sont visées par la ZIS;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal considère primordiale de bien informer les citoyens dont la propriété se retrouve dans la ZIS;

CONSIDÉRANT le peu de temps disponible pour informer ces citoyens des implications de la ZIS et pour qu'ils puissent faire part de leurs commentaires au gouvernement du Québec;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



QUE la Municipalité de Labelle informe par lettre chacun des contribuables dont la propriété est incluse dans le projet de décret instituant une zone d'intervention spéciale du gouvernement du Québec, qu'ils aient été touchés ou non par les inondations du printemps 2019, en mentionnant les liens pour obtenir toute information qu'ils jugeront utile sur le projet de décret ;

QUE le conseil demande formellement au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de reporter la date limite fixée au 19 août 2019 pour faire des commentaires sur la zone d'intervention spéciale telle que présentée lors de l'assemblée publique de consultation qu'ils ont tenu le 4 juillet dernier.

Adoptée

16.2 RÉS. 168.07.2019 AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT les délibérations qui ont suivi la rencontre entre le conseil municipal et l'employé concerné;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le maire, monsieur Robert Bergeron, à signer la lettre de réprimande qui sera adressée à l'employé et déposée à son dossier.

Adoptée

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. RÉS. 169.07.2019 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 48.

Adoptée

_(original signé) _____
Robert Bergeron
Maire

_(original signé) _____
Nicole Bouffard
Secrétaire-trésorière par intérim/
directrice générale par intérim

Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_(original signé) _____
Robert Bergeron
Maire